

Les élus au CTSD des Yvelines FSU, SGEN-CFDT, SNALC et SE-UNSA

à Mme la Rectrice de l'Académie de Versailles
s/c de M le DASEN des Yvelines

Madame la Rectrice,

En tant qu'élus représentants des personnels, nous nous permettons de vous interpellier suite à la tenue ce vendredi 22 janvier du CTSD, ayant pour objet les attributions des DGH par établissements dans les Yvelines.

En effet, les marges des lycées ne nous ont pas été communiquées, ni la clé de calcul des dotations de ces dernières. Nous souhaiterions également savoir comment l'IPS est pris en compte dans le calcul de la marge IPS des établissements.

Si une modulation de la marge explique une évolution, il semble évident et légitime que les élus aient une réponse précise et chiffrée, seule garantie de la transparence de l'action publique dans la gestion des établissements.

Nous vous savons attachée à la qualité du dialogue social. Nous demandons donc solennellement à ce que soient portées à la connaissance des élus et à travers eux, à l'ensemble des personnels, les marges ainsi que les modes de calcul permettant de les déterminer.

Vous assurant de notre attachement à un service public de l'éducation démocratique et garant d'un dialogue social constructif,

Les élus au CTSD des Yvelines FSU, SGEN-CFDT, SNALC et SE-UNSA